

CULTURE / PATRIMOINE, GRANDS RENDEZ-VOUS

APRÈS TREMPLIN#77, QUEL ACCOMPAGNEMENT POUR LES LAURÉATS ?



© L'Empreinte

Après l'annonce des lauréats le 28 novembre dernier, les vainqueurs ont chacun reçu le prix Tremplin#77. Mais que se passe-t-il après ? Réponse avec Stéphane Labas, directeur et programmateur de L'Empreinte.



Créé le: 7/12/2020

- Mis à jour le : 8/12/2020

Un tremplin pour devenir artiste

Cette année, Mélie Fraisse, Fénom, Brouillard et M Pablo sont [les 4 lauréats de la 3e édition de Tremplin#77](https://www.seine-et-marne.fr/fr/actualites/les-laureats-de-tremplin77-2020) (<https://www.seine-et-marne.fr/fr/actualites/les-laureats-de-tremplin77-2020>), le prix départemental de la chanson qui accompagne et récompense les artistes du territoire seine-et-marnais. À la suite de l'annonce des résultats le 28 novembre 2020, les vainqueurs bénéficient d'un accompagnement artistique offert par le Département, ciblé selon les besoins de chaque artiste. Cet accompagnement est réalisé par des professionnels de musiques actuelles de [L'Empreinte](https://www.lempreinte.net) (<https://www.lempreinte.net>).

Avec ses deux salles de concert, ses trois studios de répétition et son studio d'enregistrement, cette salle du territoire seine-et-marnais dédiée aux musiques actuelles, créée à Savigny-le-Temple en 1999, a tout pour assurer l'accompagnement professionnel des lauréats de Tremplin#77. Pour en savoir plus sur cet accompagnement, Stéphane Labas a aimablement répondu à quelques questions.



Notre but c'est de leur donner des clés supplémentaires pour leur projet artistique, faire en sorte qu'ils progressent. Le mot « Tremplin » prend tout son sens puisque c'est justement cela que nous leur offrons.»

Stéphane Labas, directeur et programmeur de L'Empreinte

Quels accompagnements allez-vous mettre en place pour les lauréats ?

Stéphane Labas : « Nous avons décidé, après avoir vu les artistes en amont, de les accompagner sur des choses différentes. Pour Mélie Fraisse et Fénom, nous allons les accompagner sur la réalisation d'un clip chacun mais aussi d'un accompagnement sur leur communication avec une attachée de presse qui se chargera de les aider sur la sortie de leur futur EP (*Extended Play*). Concernant Brouillard, l'artiste avait des besoins concernant du matériel mais également sur un travail de coaching scénique. En clair : travailler son concert comme un spectacle ».

Les lauréats vont-ils rencontrer des artistes ?

S. L. : « Notre but c'est de leur donner des clés supplémentaires pour leur projet artistique, faire en sorte qu'ils progressent. Le mot "Tremplin" prend tout son sens puisque c'est justement cela que nous leur offrons. À travers notre réseau également composé de plusieurs partenaires seine-et-marnais, nous leur présentons des personnes, des opportunités. Brouillard va par exemple travailler avec le studio des Variétés qui a pignon sur rue, Mélie Fraisse et Fénom vont également rencontrer des personnes qui travaillent avec des artistes de renom ».

Quel est le rôle du Département ?

S. L. : « Au-delà de l'organisation de Tremplin#77, c'est aussi une manière pour nous de valoriser l'aide apportée par le Département de Seine-et-Marne. Cela implique aussi un retour sur investissement à un moment donné. Mais finalement son rôle va au-delà car cela nous permet, à travers les présélections, d'effectuer un repérage sur la musique actuelle dans le département et ce que les artistes préfèrent. C'est aussi une occasion pour énormément d'artistes de se faire connaître. C'est un projet fédérateur et culturellement très important pour le territoire ».